

Ce document vous donnera des info. utiles durant la scolarité : à garder !

FRAIS d'HEBERGEMENT / RESTAURATION

Les élèves peuvent être internes, demi-pensionnaires ou externes.

Tarifs forfaitaires au 1/01 : (délibération votée par la Région Occitanie)

Les frais d'hébergement/restauration sont forfaitaires sur 33 semaines (le calcul tient compte des stages et des vacances)

	Par an	1er trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
Pension « Internat »	1 629,77 €	690,00 €	492,00 €	447,77 €
Demi-Pension (DP)	592,00 €	252,00 €	179,00 €	161,00 €

☞ **A cette facture s'ajouteront des frais de cours photocopiés forfaitaires** (montant annuel : en Seconde 60 €/ en 1^{ère} et en Terminale 105 €).

Les frais annexes (ex : les dégradations) seront aussi facturés.

Chaque trimestre, vous recevrez l'avis des sommes à payer. Vous disposerez alors d'un délai de paiement de 3 semaines.

Vous pouvez procéder au prélèvement mensuel automatique, pour cela complétez l'autorisation correspondante. Pour les personnes en prélèvement, l'échéancier sur l'année scolaire sera envoyé courant octobre.

Pour tout renseignement contactez l'agence comptable au 05 65 77 35 27 (lundi, mardi et jeudi) ou par courriel : rodez.a-comptable-epl@educagri.fr

Le régime est choisi pour l'ensemble de l'année scolaire :
la modification ne pourra intervenir qu'au terme du trimestre et sous forme d'une demande écrite.

En cas de non-paiement dans le délai imparti, la procédure de recouvrement amiable sera mise en place par l'envoi d'un rappel et d'un dernier rappel avant poursuite. En cas d'échec au niveau de la procédure amiable (non-paiement après la réception du dernier rappel avant poursuite), des poursuites par voie d'huissier de justice seront engagées et celles-ci entraîneront des frais supplémentaires entièrement à votre charge (*minimum 100 € selon les huissiers de justice*).

REMISE D'ORDRE

Lorsque l'absence dépasse deux semaines consécutives, la remise d'ordre est accordée sur demande écrite de la famille avec un justificatif valable selon la nature de l'absence (les congés ne peuvent pas s'ajouter à l'absence pour compléter sa durée à 10 jours ouvrables).

Elle peut être aussi accordée :

SOIT DE PLEIN DROIT :

1. En totalité, lors du décès d'un élève
2. En totalité, à la suite du renvoi d'un élève pour la période à échoir.
3. En totalité, en cas de fermeture pour raisons majeures (épidémies, etc.)

SOIT SOUS CONDITIONS :

1. Lorsqu'un élève change d'établissement scolaire en cours de trimestre pour la période à échoir.
2. Pour toute raison majeure dûment constatée laissée à l'appréciation du chef d'établissement.

Aucune remise d'ordre sera accordée....

* lorsque la durée d'absence est inférieure à deux semaines consécutives (les congés ne peuvent pas s'ajouter à l'absence pour compléter sa durée à 10 jours ouvrables).

* pour toute absence du mercredi midi au jeudi matin (pour un interne)

FOURNITURES SCOLAIRES

Pas de liste pour l'entrée au lycée, chaque enseignant précisera ses besoins en fournitures.

Mais se procurer une BLOUSE BLANCHE en coton (manches longues) **pour les cours en laboratoires** (physique-chimie/biologie)

Les manuels scolaires sont prêtés par la Région Occitanie en début de chaque cycle et rendus en fin de chaque année scolaire (merci d'en prendre soin !)

TROUSSEAU pour INTERNAT

- un **protège matelas** ou housse (obligatoire en 90x190 cm)
- un oreiller ou un traversin avec la taie
- une couette ou paire de draps avec couverture
- le nécessaire de toilette
- une paire de pantoufles pour l'internat
- une paire de claquettes ou tongs pour aller aux douches/WC.
- un **cadenas** pour fermeture de l'armoire personnelle.

Cours de SPORT : POUR TOUS LES ELEVES

Une tenue comprenant

- un short et ou un survêtement
- une paire de chaussures de sport à réserver pour le gymnase (des semelles claires sont préconisées pour le sol du gymnase).